

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Le vingt-trois mars 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2021

Présents : L.BANVILLET, T.BARNIER, V.BATIER, M.BOIZARD, A.BUHOT, G.CHASSAGNON, V.COATTRENEC, C.DALLES, F.GUILLIER, AM LACHAISE, O.MALL, M.MARRANT, M.C MOSCA, C.MUTTE, G.PEYLIN, J.POTIER, H RICHARD-MARTIN, B.ROUDET, K.SIAUVE, B.VELU

Excusés: Nadège BRIAND (pouvoir à Marie-Christine MOSCA), Hubert BERENGER

Le compte rendu de la séance du 16/02/2021 est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Madame Véronique COATTRENEC adopté à l'unanimité

Madame la Maire ouvre la séance en rendant un hommage à Laurent VERGUIN, 5^{ème} adjoint, décédé au mois de février dernier et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2021-09	Renouvellement concession cimetière communal du bourg pour 30 ans . Concession N°2021/35		1 000,00 €
2021-11	Renouvellement case columbarium cimetière communal du bourg pour 30 ans . Concession N°2021/36		350,00 €
2021-12	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie, des réseaux, des espaces verts et des modes de cheminements doux OAP ROSSIGNOL	SOCIETE ALP'ETUDES	22 132.51 €

2021-13	Mission SPS Aménagement VRD OAP Rossignol	SOCOTEC CONSTRUCTION	3 546.00 €
2021-14	Avenant au lot 1 Terrassement -gros œuvre- VRD MAPA Aménagement ludothèque et locaux partagés	Entreprise CHANUT Division RAINERO	1 260.00 €
2021-15	Accord cadres à bons de commande Entretien mécanique des terrains de football	SARL TECHNIGAZON	Maximum 15 000,00 € /an
2021-16	Avenant N°1 Lot Electricité MAPA Aménagement ludothèque et locaux partagés	Entreprise ELEC	402,00 €

2/ Délibération N°22/2021 - Désignation d'un correspondant défense

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense en charge des questions de défense dans chaque commune,

CONSIDERANT que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation, il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat.

CONSIDERANT la candidature à ce poste de Monsieur Bruno ROUDET

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire le vote à mains levées,

A été élu, par 21 voix pour et 1 Abstention correspondant Défense pour la commune, Monsieur Bruno ROUDET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne comme correspondant défense, Monsieur Bruno ROUDET.

3/ Délibération N°23/2021 - Présentation du rapport annuel 2019 du service eau et assainissement CAPV

Madame la Maire présente le rapport annuel sur les indicateurs techniques, financiers et qualité du service eau et assainissement, envoyé par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen.

Madame la Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations du service.

Aucune remarque n'ayant été faite, Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité, donne son approbation pour le rapport présenté.

4/ Délibération N°24/2021 - Présentation du rapport annuel 2019 du service transports CAPV

Madame la Maire présente le rapport annuel sur les indicateurs techniques, financiers et qualité du service transport envoyé par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen.

Madame la Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations du service.

Aucune remarque n'ayant été faite, Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité, donne son approbation pour le rapport présenté.

5/ Délibération N°25/2021 - Autorisation de signature de la convention de prestations de services pour la mission archivage du pays voironnais

Madame la Maire rappelle au conseil municipal, que le Pays Voironnais propose une convention pour une intervention d'un archiviste itinérant dans les communes qui en font la demande, pour le traitement et le suivi de leurs archives.

La mission de l'archiviste consiste à :

- Collecter, trier et classer les archives communales selon la réglementation en vigueur,
- Rédiger et mettre à jour des instruments de recherche
- Préparer les éliminations réglementaires d'archives communales avec la rédaction des bordereaux d'élimination,
- Conseiller lors de projet de travaux de construction ou d'aménagement de locaux d'archivage, de reliure ou restauration.

La convention est conclue pour une durée de six ans.

Le montant de la prestation pour la commune est évalué à 230 € la journée et à 115 € la demi-journée pour l'année 2021. Les tarifs sont ré-évalués chaque année en fonction de l'inflation.

Madame la Maire demande l'autorisation pour la signature de cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité , autorise Madame la Maire à signer la convention de prestations de service- Unités Archives- avec le Pays Voironnais.

6/ Délibération N°26/2021 - Détermination du nombre d'adjoints

VU les articles L.2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire maximum,

VU la délibération N° 15/2020 du 24/05/2020 fixant à 6 le nombre d'adjoints au maire,

Suite au décès de M Laurent VERGUIN, 5^{ème} adjoint,

Madame la Maire demande au conseil municipal de déterminer le nouveau nombre des adjoints, elle propose de laisser vacant le poste de 5^{ème} adjoint et de fixer par conséquent le nombre à 5 adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser vacant le poste de 5^{ème} adjoint et de fixer à 5 le nombre d'adjoints au maire.

7/ Délibération N°27/2021 - Indemnités de fonctions des élus

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

VU la délibération N°25/2021 en date du 23/03/2021 , fixant le nombre d'adjoints au maire

VU le nouveau tableau du conseil municipal suite au décès de M Laurent VERGUIN, 5^{ème} adjoint au maire,

VU les arrêtés municipaux en date du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints,

VU les arrêtés municipaux en date du 29/10/2020 et du 17/03/2021 portant délégation de fonctions à la conseillère municipale déléguée,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

CONSIDERANT que pour une commune de 2 687 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit à 51,6 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

CONSIDERANT la volonté de Madame la Maire, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

CONSIDERANT que pour une commune de 2 687 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

CONSIDERANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

CONSIDERANT qu'il est possible d'attribuer une indemnité de fonction à un conseiller municipal comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale précitée,

CONSIDERANT que l'indemnité versée à un conseiller municipal peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, à condition qu'il soit titulaire d'une délégation,

Madame la Maire propose au conseil municipal de calculer l'enveloppe indemnitaire globale autorisée et de fixer et répartir l'enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ainsi calculée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Calcule l'enveloppe indemnitaire globale autorisée pour une commune de 2 687 habitants avec 5 adjoints soit 5 857,43 €

Décide à l'unanimité , de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et de la conseillère municipale déléguée, comme suit :

- Maire : 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
-
- 1^{er} Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- 2^{ème} Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- 3^{ème} adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- 4^{ème} adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- 6^{ème} adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- Conseiller municipal délégué : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

8/ Délibération N°28/2021 - Désignation d'un délégué titulaire à la commission transition écologique à la CAPV

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-8823 en date du 2 décembre 1999 instituant la communauté d'agglomération du Pays Voironnais,

VU la délibération N°44/2020 du 21/09/2020, désignant les délégués titulaires et les délégués suppléants à la commission transition écologique de la CAPV,

Considérant qu'il convient de remplacer M Laurent VERGUIN, 5^{ème} adjoint et délégué titulaire de la commission transition écologique du Pays Voironnais, suite à son décès,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire de la commune dans la commission transition écologique,

Madame Karine SIAUVE a été élue par 21 voix pour et 1 abstention déléguée titulaire à la commission transition écologique de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

9/ Délibération N°29/2021 - Demande de financement à Territoire d'Energie 38 pour des travaux d'éclairage public

Madame la Maire informe l'assemblée que TE38 finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière de TE38 pour les travaux sur le réseau d'éclairage public situés : Chemin du dessous, rue Mayoussard, rue Moulin, rue les Roux, chemin du pontet, rue de la Couchonnière, rue le Picard, chemin du Breland, rue de la Gatelière, rue de Faverge, chemin du Guillot, rue le Paris, rue de Tolvon, rue de la croix de Tolvon, route de saint Aupre, rue des Gantières, rue de la Cure, prévus au 3^{ème} trimestre 2021.

Madame la Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 15 654,60 € HT

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux à TE38.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser madame le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec TE38 et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Accepte la réalisation des travaux pour le remplacement des luminaires mercures par des LED d'un coût de 15 654,60 € HT.

Demande que la commune de Saint Etienne de Crossey établisse une demande de financement auprès de TE38 pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec TE38 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

10 Délibération N°30/2021 - Demande de subvention auprès du département de l'Isère pour l'aménagement de l'OAP Rossignol

Madame la Maire fait état du projet de travaux suivant : aménagement des équipements d'infrastructure (réseaux secs et humides, éclairage public, aménagement des voies d'accès et des modes de cheminement doux) nécessaires à l'opération immobilière prévue dans le cadre de l'OAP Rossignol consistant à la création d'un nouveau quartier résidentiel sur la commune de Saint Etienne de Crossey.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 125 847,20 € HT soit 151 016,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la réalisation du projet,
- Autorise Madame la Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux d'infrastructures dans le cadre de l'OAP rossignol;
- Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

11/ Délibération N°31/2021 - Dotation de soutien à l'investissement public local 2021 pour l'aménagement de l'OAP Rossignol

Dans le cadre de la programmation 2021 de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local :

- Il est prévu dans les catégories d'opérations éligibles à subvention : les projets d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

La commune envisage la réalisation des équipements d'infrastructure (réseaux secs et humides, éclairage public, aménagement des voies d'accès et des modes de cheminement doux) nécessaires à l'opération immobilière prévue dans le cadre de l'OAP Rossignol consistant à la création d'un nouveau quartier résidentiel.

L'estimatif du coût des travaux éligible à la subvention est de 110 842,00 € HT.

Madame la Maire propose à l'assemblée de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Le financement serait réparti de la façon suivante :

Coût estimatif H.T de l'opération + maîtrise d'œuvre : 110 842,00 €
Subvention de l'Etat estimée à 25% du coût H.T de l'opération soit 27 711,00 €
Soit un autofinancement de 83 131,00 € H.T.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte l'opération et arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessus.

Décide :

- de demander une subvention auprès des services de l'Etat.
- d'autoriser la Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

12/Délibération N°32/2021 - Label écoles numériques 2020, convention de partenariat et demande de subvention

Dans le cadre de la politique de développement du numérique lancé par le ministère de l'Education Nationale, Madame la Maire présente au conseil municipal le projet « label écoles numériques 2020 » permettant l'acquisition de 15 ordinateurs portables qui seront déployés dans une ou plusieurs classes. Cela contribuera à l'initiation des élèves de cycle 3 à la programmation et redynamisera l'enseignement dans toutes les disciplines en amenant de l'interactivité.

Pour le financement de cet investissement dont le coût s'élève à 12 000 €, l'académie de Grenoble s'engage à verser une subvention à la commune de 6 000 €.

Afin de concrétiser le partenariat « label écoles numériques 2020 », la passation d'une convention avec l'académie de Grenoble est nécessaire.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec l'académie de Grenoble ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

13/Délibération N°33/2021 - Demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la réhabilitation des écoles élémentaire et maternelle et pour l'acquisition de mobiliers

Madame la Maire fait état du projet de travaux de rénovation des écoles élémentaire et maternelle ainsi que du remplacement du mobilier scolaire à l'école élémentaire et signale que ces travaux et acquisition de mobilier peuvent bénéficier d'une aide du Département au titre du plan écoles.

- Travaux de faux-plafond, revêtement de sol et peinture,
- Réhabilitation des menuiseries et des éclairages,
- Remplacement de la fontaine à eau avec robinets électroniques, du chauffe-eau,
- Séparateur urinoirs,
- Mobilier scolaire (chaises, tables, casiers, armoire sécurisée pour ordinateurs portables).

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération de réhabilitation et d'acquisition de matériel est estimé sur devis à 113 848,00 € HT.

Les travaux et l'achat du mobilier devraient être exécutés au 3^{ème} trimestre 2021.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la réalisation du projet,
- Autorise Madame la Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du plan écoles pour le financement des travaux de rénovation des écoles primaires et maternelle et l'acquisition de mobiliers scolaire.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

14/Délibération N°34/2021 - Demande de subvention auprès de la CAPV pour le financement du génie civil relatif à l'installation de points d'apport volontaire

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais apporte son soutien aux communes par le biais d'un fond de concours pour le financement du génie-civil relatif à l'installation de points d'apports volontaire semi-enterrés et aériens.

Dans le cadre de cette politique, la commune a déposé un dossier d'aide financière pour les travaux concernant l'implantation des colonnes enterrées pour la collecte des déchets ménagers dans le cadre de l'opération de l'OAP Rossignol.

Les dépenses ont été évaluées à 8 240,00 € HT. La commune sollicite le versement d'une subvention de 4 120,00 € HT.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, afin d'obtenir une subvention de 4 120,00 HT;
- Autorise Madame la Maire à signer la convention de fonds de concours relatif au génie civil lié à la mise en place de points d'apports volontaires et tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

15/Délibération N°35/2021 - Demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la rénovation intérieure de l'église

Madame la Maire fait état du projet de travaux concernant la restauration intérieure de l'Eglise.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 163 134 € HT soit 195 761 € TTC.

Madame la Maire souhaite solliciter le conseil départemental pour obtenir une subvention au niveau de la restauration du mobilier de l'église, qui s'élève à 11 700 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la réalisation du projet,
- Autorise Madame la Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux intérieurs de l'Eglise portant sur la restauration du mobilier bois,
- Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

16/Délibération N°36/2021 - Demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la rénovation intérieure de l'église

Madame la Maire fait état du projet de travaux concernant la restauration intérieure de l'Eglise.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 163 134 € HT soit 195 761 € TTC.

Madame la Maire souhaite solliciter la Région pour obtenir une subvention pour ces travaux de restauration intérieure.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la réalisation du projet,
- Autorise Madame la Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux intérieurs de l'Eglise,
- Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Point sur les commissions

Bruno ROUDET fait un point sur la cérémonie du 19 mars, qui a été organisée avec un dépôt de gerbes, six personnes étaient présentes avec le respect de la distanciation sociale.

Au cimetière, cinq concessions ont été reprises ainsi qu'un caveau qui servira d'ossuaire.

Pour l'informatique, le raccordement à la fibre optique est prévu fin 2021 pour les bâtiments publics et le département de l'Isère devrait raccorder les particuliers fin 2024.

Le site internet de la commune a été mis en service le 1^{er} mars dernier, trois élus et deux agents communaux ont suivi une formation afin de pouvoir le mettre à jour.

Monsieur le 1^{er} adjoint informe également l'assemblée que la gendarmerie a remis le rapport de toutes leurs actions sur la commune en 2020, 139 interventions ont été faites sur 2020.

En ce qui concerne la police municipale, une réunion de travail aura lieu le 6 avril prochain relatif au plan communal de sauvegarde.

Le policier municipal a proposé à l'école une formation sur les risques de l'internet avec un passage du permis internet, nous avons eu un bon retour sur cette formation de la part des élèves et des parents.

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle la permanence du policier municipal, tous les jeudis matin de 10h à 11h, en mairie.

Une réflexion est également menée, actuellement, sur le projet d'une piste cycliste pédagogique sur le parking Rossignol permettrait une formation au code de la route et le passage du permis vélo pour les scolaires.

-Commission urbanisme -Logement :

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme-logement donne plusieurs informations :

- lors de la commission urbanisme du 22/02, plusieurs DP ont été vus ainsi que deux permis de construire.
- Grange Juliette : le toit est à sécuriser avec la pose d'une bâche, un devis a été établi pour ces travaux.
- Réunion de la CCID le 25/03/2021
- Chemin des Moulins, un rendez-vous est fixé avec le géomètre et les propriétaires riverains le 19/04/2021.
- Deux élus travaillent avec l'architecte conseil pour établir une palette des couleurs pour les façades sur la commune.
- Un webinaire a été suivi avec l'agent communal en charge de l'urbanisme pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, qui sera effective dès le 01/04 prochain avec les certificats d'urbanisme.
- Il a été constaté que de nombreuses poubelles restent sur le trottoir après le passage des camions poubelles, à revoir avec SEMCODA.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 12/04/2021.

-Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur les différents chantiers :

- les travaux du centre bourg sont totalement terminés et réceptionnés.
- l'agrandissement de la garderie et de la ludothèque, il reste beaucoup de travaux de finitions. la réception des travaux est prévue le 07/04/2021.
- Pour l'OAP Rossignol, une rencontre est prévue avec le pays voironnais pour les réseaux.
- Le marché d'entretien des terrains de football a été attribué à la société Technigazon, il est possible que ces travaux soient avancés sur la période avril-mai.
- l'entreprise Colas a terminé les travaux sur la rue du Magnin.
- le garage à vélos a été livré ce jour au gymnase.

- une réunion est programmée le 01/04 avec le CAUE pour établir le cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre pour l'étude sur la salle des fêtes.
- l'expertise pour la toiture du gymnase a eu lieu, de nombreuses malfaçons ont été mises en évidence. En attente du rapport de l'expert.
- pour les travaux de rénovation de l'église, une réunion a eu lieu avec le maître d'œuvre le 17/03, où celui-ci a remis son estimation pour le montant des travaux.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 31/03/2021.

-Commission enfance jeunesse :

Odile MALL, adjointe à l'enfance jeunesse informe le conseil municipal que la commande pour les ordinateurs de l'école élémentaire a été passée.

Des élus de la commission étaient présents pour la remise du permis internet aux enfants.

Pour la rentrée scolaire prochaine, l'académie a confirmé qu'aucune fermeture de classe n'aura lieu.

La commission s'est également déplacée dans la commune de St Just de Claix pour visiter leur restaurant scolaire, où environ 100 repas sont préparés, chaque jour, avec des produits issus de l'agriculture locale et biologique.

Le repas est facturé 4.40 € par enfant, pas d'application du quotient familial.

La première réunion du nouveau conseil municipal des jeunes aura lieu le 30/04 prochain, un livret sur le fonctionnement des communes a été envoyé à chaque jeune élu.

La commission souhaite faire un travail sur la problématique de l'entretien des locaux scolaires et périscolaires en lien avec la DGS.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 29/03/2021.

-Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :

A l'occasion de la Saint Valentin, la commune a diffusé sur le panneau électronique des messages d'amour et d'amitié, que les stéphanoises et stéphanois avaient transmis en mairie.

Catherine DALLES, adjointe à la vie du village, aux actions culturelles et à la communication informe qu'une nouvelle action a débuté, c'est l'opération Sourires, avec la mise en place d'affiches à l'entrée de la commune avec les photos des sourires des habitants et le slogan « sous les masques, vos sourires ».

Le 25/04 prochain aura lieu le troc aux plantes et lors de cette manifestation, les habitants sont invités à écrire des poèmes, qui seront déclamés lors de cette journée.

Le Voiron Jazz Festival est reporté du 10 au 13/06/2021 mais uniquement sur Voiron.

Les spectacles du mois de Mai, de la saison culturelle, sont maintenus à ce jour.

Pour les Estivales, une première réunion est programmée le 08/04 pour préparer cet évènement avec le même concept que l'an passé.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 24/03/2021.

Commission association-économie-environnement :

Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée informe le conseil municipal d'une rencontre avec le Pic Vert et Monsieur Noblet, l'association va mettre en place un bulletin d'informations et qui sera distribué aux habitants intéressés.

Cette association a fait part de plusieurs appels à projets.

Pour le marché du jeudi, Karine SIAUVE a rencontré un fromager qui souhaite s'installer et qui devra s'engager à ne pas vendre les mêmes produits que les deux fromagers déjà présents sur le marché.

Une autre personne est intéressée par un emplacement, pour vendre des biscuits.

Le camion pizza a fait une demande pour un emplacement tous les midis de manière durable, cette demande sera étudiée en commission.

Pour la salle de la poste, la commande du mobilier est faite et deux conventions sont en préparation, une pour l'utilisation de la salle par les associations et une pour l'utilisation de la salle par des particuliers.

Une rencontre a eu lieu avec le collectif demain pour la journée du nettoyage de printemps, qui est reporté sur le mois de septembre en raison du contexte sanitaire. Souhait de la commission d'associer les agents du service technique de la commune.

Première réunion publique du budget participatif le 17/03 dernier, qui a donné lieu à beaucoup d'échanges, cinq personnes se sont déjà proposées (4 particuliers et 1 association) pour participer.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 30/03/2021.

Point INTERCOMMUNALITE :

Madame la Maire fait part des remerciements du président du Pays Voironnais suite à la réunion qui a eu lieu avec les élus de Crossey le 17/03 dernier, il remercie pour la qualité des échanges et la présence nombreuse des élus.

Commission transition écologique :

- PLH

Dans le pays voironnais, 60% maisons individuelles et 40% appartement dont 75% de +4 pièces

Vacances 13% T1 T2 et surtout dans des anciens logements

Objectif du PLH est atteint avec 684 log/an avec augmentation collectif

Le prix des maisons individuelles est supérieure à la moyenne en Isère; alors que le collectif est inférieur à la moyenne en Isère.

Avec la crise , les demandes de logements avec terrasse et jardin, et avec un accès mode doux sont en forte augmentation.

La rénovation énergétique va provoquer des disparités en locatif sur les logements les plus anciens où les propriétaires ne pourront pas financièrement payer les travaux , ils seront donc plus difficilement louables car plus aux normes avec les critères actuellement demandés.

Pour la commune de Saint Etienne de Crossey :

15 logements communaux et 4 commerces dont la commune est propriétaire

34 logements sociaux et projet de 16 logements sociaux sur l'ancien tènement Rossignol.

Commission économie , agriculture et tourisme :

- Des subventions ont été octroyées à des entreprises (Pharmacie Bellevue, Restaurant le Schuss, Pollen Metrology)

3 thèmes importants retenus pour la feuille de route :

- Economie : favoriser l'implantation d'entreprises
- Agriculture : développement de circuit-court
- Tourisme : promotion du tourisme dans le pays voironnais

Commission sociale :

- Présentation du Pays d'Art et d'Histoire
- CIAS : présentation du diagnostic préalable à l'analyse des besoins sociaux
- Habitat : présentations des logements publics qui vont être rénovés.

Prochaine réunion du conseil municipal le 20 avril 2021 à 20h30

Clôture de la séance à 22h30